

Webinaire assurance chômage : quels impacts de la nouvelle convention pour votre établissement ?

Édition spéciale pour les établissements en externalisation

NEW



Objectifs

- 1) Connaître les nouveautés en matière de réglementation assurance chômage
- 2) S'approprier les impacts en termes de suivi et de prévision budgétaire
- 3) Rappeler le rôle du débiteur dans le cadre d'un départ volontaire afin de limiter les risques de contentieux



Public

Gestionnaires paie, responsables RH, DRH des établissements ayant confié en externalisation les dossiers chômage à CEGAPE



Prérequis

Avoir externalisé la gestion de vos dossiers chômage auprès de CEGAPE ou INFO-DECISION



Durée

3 Heures



Prix

300€ HT
(prix par personne)



- 1) Un programme exclusivement conçu pour les établissements en externalisation
- 2) Un décryptage des réformes et de leurs impacts concrets sur votre suivi et votre budget
- 3) Un format court pour aller à l'essentiel

Introduction

À compter du 1er avril 2025, la **nouvelle convention d'assurance chômage modifie en profondeur les règles de gestion des dossiers et les droits aux allocations (ARE)**.

En tant qu'établissement ayant confié à Cegape l'externalisation de vos dossiers chômage, vous êtes directement concerné par ces évolutions.

Quels impacts pour votre budget ?

Quels changements pour vos allocataires ?

Participez à notre webinaire exclusif pour décrypter cette réforme, comprendre ses implications concrètes pour votre établissement, et poser toutes vos questions à nos experts.

Programme

Accueil

Introduction : Présentation de Cegape

- o Delphine CAPELLE, Directrice des Pôles BPO chez Cegape
- Présentation de Cegape
- Rappel des services d'externalisation proposés par Cegape
- L'expertise chômage de Cegape : externalisation, réglementation, logiciels
- Questions/réponses des clients en lien avec BPO

Décryptez la nouvelle convention d'assurance chômage applicable au 1^{er} avril 2025

- o Sylvie BRANCHE : Juriste, formatrice experte de la réglementation assurance chômage depuis plus de 15 ans
- o Florence LAFFERE : Formatrice experte de la réglementation assurance chômage depuis plus de 15 ans. Ancienne responsable RH dans la fonction publique pendant 10 ans

Chaque nouvelle mesure de la réforme sera présentée par les experts Cegape avec ses implications budgétaires.

Nouvelles bornes d'âges :

- PRA et durée d'indemnisation : décalage des bornes d'âges des allocataires de 2 ans
- Quel public ?
- Les impacts budgétaires

Dispositif de maintien jusqu'à l'âge de la retraite : Relèvement progressif de la condition d'âge rendant sa mise en œuvre complexe

- Alignement de la condition d'âge avec la réforme des retraites
- Une condition d'âge durcie
- Indemnisation moins longue suite à ce changement

Mensualisation de l'indemnisation sur la base du 30^{ème}

- Bénéfice du nouveau dispositif-économie potentielle annuelle de 5-6 jours d'indemnisation
- Homogénéisation de la règle au 30^{ème}

Durcissement d'indemnisation pour les créateurs ou repreneurs d'entreprise

- Plafonnement du cumul mensuel ARE et AR non salariées
- Le nouveau rôle du débiteur dans le cas d'une demande de poursuite d'indemnisation
- Alternative à la poursuite de l'indemnisation : la reprise conditionnée par la perte de l'AR non salariée
- Versement de l'ARCE : nouvelle jurisprudence et condition supplémentaire pour procéder au 2nd versement

Vérification mensuelle du délai de déchéance applicable dorénavant en cours d'indemnisation et un nouveau droit possible avant l'épuisement des droits ouverts

- Etendue du délai de déchéance en cours d'indemnisation
- Nouveaux cas d'allongement
- Nouveau motif de fin de droit
- Impact sur le rechargement d'un nouveau droit

Nouvelle durée d'emploi cumulée à une perte volontaire : quelle conséquence sur la poursuite ou la reprise de l'indemnisation ?

- Rappeler le rôle du débiteur dans le cadre d'un départ volontaire d'un emploi
- Compétences en termes de contrôles et sanctions de France Travail

Questions/Réponses en lien avec nouvelle réglementation